Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20261023-20260051-DE

N° 2026-051

LA FEUILLÉE

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Procuration : 4
- Votant : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 19 octobre
Le Conseil Municipal de la commune de LA FEUILLÉE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de convocation du conseil : 14 octobre 2026

Madame Haud LEGOLIAS est nommée secrétaire de séance

PRÉSENTS : J DUMONTEIL, A SALMAS, T SELFTSICK, H LE GOLIAS, T BODENEZ, S CRAVEC, E OLLIVIER, C SASSOT, M GY, C DORVAL, M HOUSSIER
PROCURATION : N PETIT à M DUMONTEIL ; M SPARFEL à Mme LE GOLIAS ; Mme SUET à Mme HOUSSIER ; M JAOUEN à Mme DORVAL

OBJET : DISPOSITIF « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE 2023-2025 » EN MATIERE DE LOGEMENTS COMMUNAUX

« Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 » - Proposition de délibération sur le logement communal social ou abordable

I. PROPOSITION DE REDACTION

Intitulé du projet

Visas

Vu l'article 4221-1 du CGCT :
*Pour mémoire « …..Il a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, **le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine** et le soutien aux politiques d'éducation et l'**aménagement et l'égalité de ses territoires**, ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes… « .*

Vu l'article 312-5-2 du code de la construction et de l'habitation
Pour mémoire « La région peut :
a) Compléter l'aide de l'Etat par des subventions, des prêts, des bonifications d'intérêts ou des garanties d'emprunt ;
b) Accorder des subventions à l'acquisition et à l'aménagement de terrains à bâtir pour faciliter la réalisation des opérations d'habitat à caractère essentiellement social proposées par les collectivités territoriales ;
c) Engager, seule ou par voie contractuelle, notamment avec l'Etat, un programme d'aides destinées à favoriser la qualité de l'habitat, l'amélioration des quartiers et des logements existants, l'équipement de terrains à bâtir, l'innovation, les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables »

Vu la convention Bien vivre partout en Bretagne entre la Région et l'EPCI Mont d'Arrée Communauté en date du 06/01/2025

Vu la demande de subvention formulée auprès de la Région en vue de bénéficier du dispositif Bien Vivre partout en Bretagne pour la réhabilitation de logements

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20261023-20260051-DE

Considérants

Considérant que l'un des objectifs majeurs du dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne est d'«adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat » en articulation avec les objectifs des programmes locaux de l'habitat et notamment :

- Favoriser le logement abordable dont le logement social pour fluidifier les parcours résidentiels
- Aider les territoires à réinvestir le parc existant de logements pour de la résidence principale
- Accélérer les opérations en renouvellement urbain
- Soutenir les offres de logements dédiées aux jeunes et aux personnes actives occupées ou en formation

Considérant l'intérêt patrimonial que représente pour la commune les bâtiments sis :

- 31 Hent Menez Aré
- 11 Place des Marronniers

Considérant l'intérêt de réinvestir le parc vacant pour *créer du logement, produire des formes innovantes d'habitat pour répondre à des besoins particuliers de logement et notamment aux logements des saisonniers…actifs aux contrats de courte durée .....*

Considérant L'intérêt pour la commune de créer des logements en faveur des actifs travaillant sur le territoire

I-Présentation du projet

- S'agissant du logement 1 situé au 31 Hent Menez Aré, le logement (classé G) occupé depuis 33 ans par le même locataire nécessite une réhabilitation complète ainsi qu'à sa rénovation énergétique afin de le mettre à nouveau à la location
- Pour le logement 2 situé au 11 Place des Marronniers, la commune ayant fait l'acquisition de ce bâtiment situé en cœur de bourg, il y a lieu de faire la réhabilitation complète ainsi qu'à sa rénovation énergétique pour le mettre à la location

II-Engagement de la commune

La commune destine les logements aux ménages dont les ressources ne dépassent pas les plafonds applicables à l'une ou plusieurs des 3 catégories de logements sociaux que sont les PLAI, PLUS et PLS. Ces plafonds de ressources sont fixés en fonction du zonage « ABC » auquel appartient la commune.

La commune de La Feuillée est classée en zone C

Ainsi :

- ✓ Logement 1 situé 31 Hent Menez Aré : Typologie-plafond de ressources applicable au PLS
- ✓ Logement 2 situé 11 Place des Marronniers : Typologie-plafond de ressources applicable au PLS

Cette obligation s'applique aux locataires successifs

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20261023-20260051-DE

- La commune étant une personne morale, le bail sera conclu pour une durée de 6 ans, sauf en cas de bail étudiant

- La commune appliquera un loyer plafonné au barème des loyers applicables au PLAI/ PLUS/PLS : soit 9,03 le prix au mètre carré maximum

- La commune prévoie une clause de révision annuelle du loyer dans le contrat de location : les loyers seront révisés de plein droit le 1er juillet de chaque année, en fonction des variations de l'indice de référence des loyers du 4ème trimestre publié par l'INSEE applicable à la date de signature

- La commune s'engage à conserver l'usage du bien en logement locatif abordable

- La gestion des logements sera faite en régie

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean François DUMONTEIL

MAIRIE de LA FEUILLEE
29 (Finistère)

La secrétaire,
Haud LE GOLIAS

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20261023-20260051-DE

